



## Motion du congrès UD CGT 76 sur les libertés syndicales

Depuis plusieurs années, gouvernement et patronat s'acharnent à remettre en cause notre droit syndical arrachés de haute lutte par nos anciens. Sanction disciplinaire jusqu'au licenciement, discrimination comme à SUMPARG, mise au placard, procédure pénal contre les secrétaires des unions locales CGT de Dieppe et de Rouen récemment,..... la liste des attaques est longue.

Pour nos ennemis de classe, tous les nouveaux coups sont permis. Ainsi le Ministère du Travail a inventé une nouvelle forme d'atteinte au droit syndical en interdisant à un nos camarades inspecteurs du travail, Gérald LE CORRE de représenter la CGT dans des instances interprofessionnelles que sont l'observatoire du dialogue social de Seine Maritime et le Comité Régional d'orientation des conditions de Travail (CROCT) de Normandie.

Exclu une première fois, réintégré par une première décision par le tribunal administratif en 2019, re-exclu en janvier 21, le Ministère du travail s'acharne contre le droit syndical alors même qu'il est censé en assurer l'application.

**Jeudi 8 juillet, le tribunal administratif devra statuer sur le fond sur ces exclusions. A cette occasion, l'UD CGT 76 appelle à un rassemblement pour la défense de toutes les libertés syndicales, pour que patronat et gouvernement cessent leurs attaques contre nos militants et nos militants.**

**Rassemblement, jeudi 8 juillet à 9h – Tribunal Administratif de Rouen – avenue Gustave Flaubert.**